

Cotisations sociales facultatives : maîtriser les règles en matière de plafonnement

TARIFS

Adhérent Coût inclus dans la cotisation annuelle

Non-adhérent 42 €

PUBLIC

Réservé aux professionnels : experts-comptables et collaborateurs

INTERVENANT(S)

Corine ELSASS
Juriste-fiscaliste, CPG

[Inscription](#)

DATE(S) 	DURÉE 	HORAIRES 	TYPE DE SESSION 
Mardi 4 février 2025	1 heure	de 13h00 à 14h00	WEBINAIRE

PROGRAMME

- Comment identifier les cotisations déductibles ?
- Distinction entre cotisations obligatoires et facultatives
- Distinction entre cotisations sociales facultatives et d'autres catégories de cotisations d'assurances
- Plafonnement de déduction des cotisations facultatives
- Préconisations en matière de comptabilisation